

Conseil académique
Séance du 13 avril 2018

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 à L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 68	Pour : 51
Nombre de membres présents : 37	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 15	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 16	Non-participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 27 juillet 2018
Publié le : 21 septembre 2018